



**Mouvement citoyen non-partisan & non-violent
des jeunes de la République Démocratique du Congo**

Tel. : +243 974233390

Email : lucha.rdc@gmail.com / info@luchacongo.org

Page Facebook : www.facebook.com/lucha.rdccongo

Twitter : @luchaRDC / Skype : lucha.rdc

www.luchacongo.org

Mise en garde aux élus nationaux !

A 18 mois de la tenue des élections générales de 2023, La LUCHA suit de très près le débat sur la révision de la loi électorale à l'assemblée nationale. Alors que le processus électoral actuel est compromis par un déficit de réformes ainsi qu'une mise en place non consensuel des animateurs de la commission électorale, nous notons avec inquiétude le rejet progressif par l'assemblée nationale des différentes innovations tendant à renforcer la transparence, l'inclusivité et la régularité des élections de 2023.

La LUCHA déplore le rejet de:

1. La proposition interdisant le cumul des candidatures à deux scrutins de même degré;
2. La proposition sur l'abandon de la proportionnelle et l'adoption du scrutin majoritaire simple;
3. La proposition instituant le système transparent de gestion des résultats par leur traçabilité, segmentation et numérisation dans le cadre du centre national de centralisation et de publication des résultats, CNPR, qui publie progressivement au fil de leur transmission;
4. La proposition qui rend obligatoire la remise des PV des opérations de vote à tous les témoins et observateurs;
5. La proposition qui institue la sanction contre le président de la Ceni et ceux qui interviennent dans la transmission et la centralisation des résultats en cas de refus de la publication des résultats bureau par bureau;;
6. La proposition visant l'obligation de recomptage des voix dans tout contentieux électoral, partant du pli des résultats réservé à la cour, sans exiger aux parties d'exhiber des PV;
7. La proposition portant interdiction de porter comme suppléants, sous peine d'annulation de l'élection, des parents en ligne directe ou collatérale, ascendante ou descendante, jusqu'au deuxième degré inclus;

8. La proposition portant interdiction de distribuer de l'argent, des biens ayant une valeur pécuniaire ou tout autre avantage ainsi que la sollicitation ou l'acceptation d'un don quelconque pendant la campagne électorale;
9. La proposition portant obligation de publier la cartographie électorale avant la publication du calendrier électoral.

Par ailleurs, la LUCHA condamne l'introduction au sein de la proposition de la loi électorale des dispositions qui écarteraient des Congolais du jeu électoral sur base de leurs origines, en violation flagrante de l'article 13 de la constitution de notre pays.

Nous appelons les élus nationaux de veiller à garantir que la loi électorale en débat actuellement à l'assemblée nationale contribue à renforcer la transparence, l'inclusivité, la régularité et l'intégrité du processus électoral en cours et des processus à venir. La fraude électorale et de l'organisation complaisante des élections passées ont des conséquences désastreuses sur l'état de notre démocratie et la qualité de nos dirigeants. Cela ne peut perdurer indéfiniment.

Fait à Kinshasa, le 13 mai 2022.

Pour la LUCHA,

La cellule de communication